

ÉDITO

Austérité, crise, réduction de dépenses, compétitivité, tous ces termes pour en arriver au même point : pouvoir d'achat en berne !

A l'approche des fêtes de fin d'année, combien d'entre nous vont devoir se serrer la ceinture afin de pouvoir payer les factures de gaz, d'électricité, sans parler des impôts ... En même temps, le point d'indice (salaire) est gelé depuis deux ans et le sera encore l'année prochaine si on ne se mobilise pas.

Les quelques primes compensent partiellement et servent de cache misère, mais elles sont loin de compenser le manque à gagner par rapport au coût de la vie, pour exemple, un ATC ou ATI perd entre 200 à 250 euros par mois ! Cela représente 3000 euros par an minimum de salaire ! Combien d'agents lorsqu'ils ont l'âge légal pour partir en retraite sont obligés de demander de travailler encore des années dans l'espoir hypothétique de passer aux grades supérieur, les primes n'étant pas comptabilisées pour le calcul de la pension.

La preuve, à l'approche de la CAP de promotion de grades du 18 décembre, combien d'agents, à juste titre, s'inquiètent de leur avancement de grade ? C'est du salaire en plus, pas des primes !

Les actions du 9 et 23 octobre, et plus récemment celle du 14 novembre portaient sur l'austérité en Europe, avec les mêmes choix de nos gouvernants : prendre aux plus nombreux et donner aux plus riches !

Ca suffit ! Les besoins sociaux sont toujours là malgré le « changement » qui ne vient décidément pas, l'heure est à la mobilisation, la CGT fera tout pour inverser la logique actuelle de réductions des dépenses publiques qui vont encore réduire les salaires, les carrières et le service public en général.

DE NOUVELLES COUPES DANS LES DÉPENSES PUBLIQUES SYNONYMES D'AUSTÉRITÉ RENFORCÉE

A la suite de la remise du rapport GALLOIS, Jean-Marc AYRAULT a rendu publiques les principales décisions gouvernementales constitutives du « pacte de compétitivité ».

Si le « coût du travail » est présenté comme trop élevé, sans que rien ne vienne étayer cette fallacieuse affirmation, pas un mot sur le coût du capital qui monopolise des sommes folles pour une efficacité sociale nulle et qui, accessoirement, a provoqué la crise majeure qui frappe les populations du monde.

S'il est question « de redonner des marges de manœuvre à nos entreprises », c'est le silence total sur les dividendes vertigineux versés aux actionnaires, multipliés par vingt ces trente dernières années, et supérieurs aujourd'hui aux sommes consacrées à l'investissement par les entreprises.

Une telle logique, sensible aux sirènes du MEDEF, ne saurait être celle de la CGT. D'autant qu'une des conséquences notoires qu'en tire le Premier ministre, c'est « l'allègement de vingt milliards d'euros du coût de travail ». Et, pour ce faire, « dix milliards d'euros d'économies supplémentaires dans les dépenses publiques » sont à l'ordre du jour. Rappelons que dix milliards avaient été supprimés dès cet été.

Alors que, chaque année, 170 milliards d'euros sont accordés par la puissance publique sous forme d'aides, d'abattements et d'exonérations en faveur des entreprises pour un résultat consternant, ce n'est pas sur ces sommes que des économies

sont envisagées.

Non, c'est bien sur le fonctionnement des services publics, sur les dépenses socialement utiles à toute la population, sur le dos des agents de la Fonction publique que cette coupe drastique est programmée. C'est-à-dire, là où les cinq années de l'ère SARKOZY ont déjà fait de lourds ravages.

Dans de telles conditions, comment mettre fin réellement à la RGPP ? Comment renforcer et développer les services publics dont nous avons tant besoin ? Comment répondre aux légitimes exigences en matière salariale ?

Il est vraiment urgent de changer de cap. Plus que jamais, pour la CGT, cela passe par l'intervention des salariés.

C'est en ce sens que nous avons appelé tous les agents de la Fonction publique à participer massivement à la journée de mobilisation européenne du 14 novembre, et cela ne fait que commencer..



AVANCEMENT/PROMOTION, C.A.P 2013 AU CG13 : A QUI LE TOUR ?

A l'approche de la C.A.P du 18 décembre, la CGT a décidé de mettre l'accent sur le déroulement de carrière au CG13. En effet, avec le gel -maintenu- du point d'indice, un système de retraite qui ne prend pas en compte les primes et le coût de la vie qui s'emballe, le déroulement de carrière devient un enjeu financier de première importance et le seul moyen d'une retraite digne de ce nom.

CG13 : Une seule règle, le clientélisme

« **Moi, je ne fais pas avancer les feignants** » (JN GUERINI) le décor est planté ! C'est par cette phrase que notre président répond à la revendication de la CGT qui réclame 100% de promus/promouvables à chaque C.T.P. Le management à la tête du client instauré au CG13 fait des dégâts sur la fiche de paye, car, oui, ne pas promouvoir un agent, c'est s'attaquer à sa paye donc à sa retraite ! Pas étonnant alors, que chaque année, les esprits s'affolent à l'approche de la CAP d'avancement, « Suis-je promuvable ? Pourquoi je ne suis pas sur le tableau ? Comment faire pour que ce soit mon tour ? »

Prenons un exemple :

Je suis au 5ème échelon de l'échelle 4 et j'ai 6 ans d'ancienneté au grade de 1er classe, je suis promuvable. Si l'avis est « très favorable », j'ai une chance d'être promu.

Si c'est le cas, je monte d'un grade et d'une échelle en gardant mon échelon, résultat : je passe de l'indice M 314 (échelle 4, échelon 5) à l'indice M 318 (échelle 5, échelon 5), gain de 4 points (4 x 4.6303 euros). Tant que je n'ai pas d'avis « très favorable » je peux rester bloqué dans mon échelle ! Et pourtant, rien n'oblige le CG13 à instaurer des « ratios » limitant le nombre de promotions si ce n'est le clientélisme voulu et revendiqué par l'exécutif départemental !

AU NIVEAU DU CG13, EXIGEONS DES RATIOS D'AVANCEMENT A 100% !

Nos revendications pour toute la fonction publique

Nationalement, la CGT propose, dans l'attente d'une renégociation globale de la grille, de redonner immédiatement un peu d'ampleur aux carrières en attribuant 20 points d'indice jusqu'à l'indice majoré maximum de la catégorie C (IM 430), 15 points jusqu'à l'indice majoré maximum de la catégorie B (IM 562) et 10 points d'indice au-delà.

Ainsi le dernier échelon de la catégorie C passerait à l'indice majoré 450 et celui de la catégorie B à 577.

-La CGT veut pour chaque catégorie 2 grades au maximum, sans blocage de carrière, permettant de doubler la rémunération pour une carrière complète.

- Une véritable reconnaissance des qualifications exercées, par une amélioration des ratios de pro-

motion et un accès plus ouvert à la catégorie B. Une carrière complète doit permettre à tous les agents d'accéder au dernier grade de la catégorie C en déroulement de carrière, la possibilité d'une carrière accélérée étant toujours ouverte, et de véritables débouchés en catégorie B garantis.

-L'échelle 3 doit être supprimée. Elle a permis la généralisation de recrutements sans concours de personnels qualifiés. L'échelle 3 n'offre que 130€ d'augmentation possible en 30 ans de carrière, et culmine à 1,15 SMIC.

- Suppression immédiate de la Prime de Fonction et de Résultat (PFR) pour toutes les catégories.

- Salaire minimum mensuel à 1.700 euros bruts.

Quelques repères :

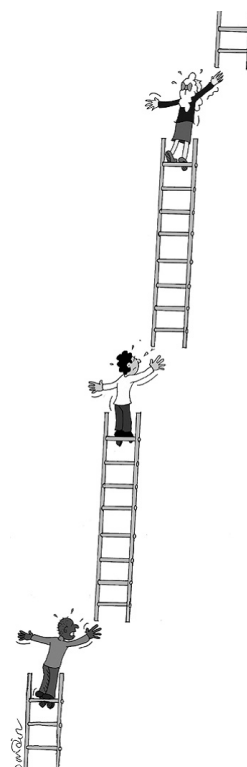
Promouvable : j'ai les critères d'ancienneté dans l'échelon et dans le grade, je suis sur la liste. (voir tableau ci-contre)

Promu : j'ai les critères, plus avis « très favorable » du chef de service entériné par la CAP

Ratios : pourcentage de promuables qui seront promus (de 30 à 75% au CG13)

Point d'indice : montant en euros de référence pour calculer le salaire dans la FP, il se monte à 4.6303 euros (indice x 4,6303 = traitement)

IM : Indice Majoré (voir tableau) correspond à un échelon, il permet le calcul du traitement



Décentralisation : Un enjeu qui mérite un vrai

A entendre certains : c'est fait, c'est écrit, c'est ficelé...l'acte III de la décentralisation est quasi bouclé. D'ailleurs, le projet de loi serait déposé au Parlement en janvier prochain. Et chacune et chacun de faire son marché sur ce qui, de nouveau, devrait être transféré de l'Etat aux collectivités territoriales.

Un débat qui doit être mené au fond

On remarquera d'emblée que parler de décentralisation, c'est inférer que la France est encore trop centralisée. Or, toutes les enquêtes d'opinion de ces dernières années soulignent plutôt que nos concitoyens estiment que les compétences sont aujourd'hui réparties de manière plutôt équilibrée, voire qu'on est déjà allé un peu trop loin en matière de décentralisation. De surcroît, on ne sort pas de considérants style « prêt à penser » qui présupposent que, par nature, les collectivités territoriales sont davantage de proximité et, par là même, sont garantes d'un meilleur exercice démocratique. Tout cela, c'est de la tarte à la crème et ça évite de se poser les bonnes questions. Il ne s'agit d'ailleurs point de savoir qui est jacobin, qui est fédéraliste.

Non, le véritable débat est bien de poser, sans a priori, les enjeux de la répartition des compétences par nature de missions publiques et dans un souci de complémentarité. Ainsi, peut-on estimer que des prérogatives actuellement sous la res-

ponsabilité de l'Etat correspondraient à l'exercice de la puissance publique des collectivités territoriales mais que d'autres, aujourd'hui dévolues aux collectivités, devraient être exercées par l'Etat.

Dans ces conditions, c'est NON

En tout état de cause, l'exigence d'un état des lieux contradictoire et approfondi sur trente années de vagues de décentralisation –parfaitement hétéroclites au demeurant –constitue un préalable incontournable. Par ailleurs, il ne saurait être question d'envisager quoi que ce soit dans ce domaine avant que ne soit abrogée la réforme territoriale de décembre 2010. A partir du travail en commun engagé ces dernières années, la Fédération des services Publics et l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires considèrent en outre qu'il doit être répondu aux revendications qui suivent :

Une véritable réforme fiscale d'ampleur permettant un financement pérenne et équilibré des différents échelons administratifs, assis sur des ressources publiques.

La rénovation et le renforcement du Statut des agents de la Fonction publique qui est avant tout une garantie pour les citoyens. Pour la Fédération CGT des Services publics et l'UGFF CGT, cela passe par la mise en place d'un Statut unifié des personnels.

L'accroissement des moyens humains et financiers pour l'accomplissement des missions d'intérêt général de la Fonction publique, ce qui s'oppose à toute politique d'austérité budgétaire.

La mise en place de lieux de démocratie où les citoyens, les employeurs publics et les organisations syndicales puissent échanger sur les missions de la Fonction publique et la qualité du service public rendu. Elles constatent que, pour l'essentiel, ces exigences demeurent lettre morte.

De tous ces éléments, il en ressort pour nos deux organisations que l'acte III doit être stoppé. Ensemble, nous avons décidé d'intervenir pour que, en matière de répartition des compétences, d'autres choix soient à l'ordre du jour.

Décentralisation et privatisation de services publics

Le service public de la restauration scolaire du Rhône en voie de liquidation ?

La décentralisation Raffarin a transféré 135 000 agents de l'Etat vers les collectivités territoriales dont 96 000 TOS. L'objectif prétendu était de rendre un meilleur service public, voire de mieux traiter les agents essentiellement de catégorie C...

La CGT avait alors combattu cette réforme redoutant l'externalisation des missions exercées par les agents publics. Déjà à l'époque le Medef et certains élus de droite dont Michel Mercier, président du Conseil Général du Rhône faisaient campagne pour la privatisation des cantines scolaires et de l'exploitation des routes. En 2012, ce dernier finalise l'opéra-

tion: par décision du conseil général en date du 20 juillet, la restauration collective de l'ensemble des collèges du Rhône est externalisée. Cela ne saurait être une surprise : D'abord parce qu'il y a – sur fond de crise des finances publiques – une certaine logique de désengagement de l'Etat suivie d'un désengagement de la collectivité territoriale que tout laissait prévoir, comme l'avait dénoncé en son temps la CGT. La décision du conseil général, doit débiter à la rentrée 2013 et s'étaler sur 8 ans.

Ainsi les personnels actuels pourront être intégrés chez le prestataire ou affectés dans les services du département. Donc soit sortis de la fonction publique, soit changés de poste, dans tous les cas obligés d'abandonner un emploi public existant. Malgré ces an-

nonces le CG13 ment, des suppressions de postes sont programmés.

Comment alors garantir voir améliorer le service proposé au public en confiant la restauration aux prestataires privés soumis à la loi du profit. Nous devons exiger la transparence totale sur tous les aspects de ce dossier sensible. Nous avons l'exemple de bien d'autres privatisations avec de prétendues économies et qui se traduisent par un coût final accru pour les finances publiques et les familles. Un dossier exemplaire à bien des égards, et ne serait ce que parce qu'il risque de ne pas être le seul du genre par les temps qui courent, avec l'acte III de décentralisation et la métropolisation qu'il convient de combattre résolument.